

GRAND VIDE-GRENIERS

100 exposants

Dimanche 02 août 2026

**Labenne - Rue du Stade
Parking devant le collège**

Dans un cadre sympathique

Venez chiner en toute convivialité

De 9h à 17h30

Ou participez en tant qu'exposant

16 euros les 4 mètres linéaires

12 euros les 4m linéaires (adhérents ACL)

Buvette-restauration rapide



Contact ACL (Arts Culture et Loisirs) : Patrick BLENO 06 23 09 12 22

Courriel : patrick.bleno@wanadoo.fr

Merci de ne pas jeter ce document sur la voie publique

Imprimé par VISTAPRINT

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide- greniers ACL Labenne du dimanche 02 août 2026
Date limite d'inscription : jeudi 20 juillet 2026

Tout en MAJUSCLES

Nom et prénom :

Adresse :

Portable : Courriel

Renseignements obligatoires

Professionnel : oui/ non **Particulier** : oui/ non

1 emplacement = 4 mètres linéaires = 16 €

12€ pour les adhérents ACL/ n° adhérent :

Réservation : Nombre d'emplacements demandés :

Ci-joint chèque de€ pour la réservation, à l'ordre ACL Labenne

Chèque prélevé quelques jours avant le VG.

Envoyer **bulletin d'inscription + chèque + photocopie carte d'identité**

recto-verso à : Patrick BLENO, 2132 rue des Barthes 40220 TARNOS

Règlement :

Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés (RCS) sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés 2 fois par an au plus. Ils doivent justifier du respect de cette disposition en signant une attestation sur l'honneur.

La réservation ne sera valide qu'à la réception de ce bulletin, du règlement par chèque des droits d'inscription à l'ordre de ACL, de la photocopie recto verso de la carte d'identité

Tout oubli ou toute omission annule la réservation.

Installation des exposants : à partir de **07h00** le jour du vide grenier.

Matériel : pas de table, aucun matériel ne sera fourni par les organisateurs.

Véhicules : Environ 60 places avec véhicules peuvent être attribuées derrière les stands. Les premiers inscrits pourront bénéficier de ces places.

Annulation, défection, conditions météorologiques : L'annulation ou défection de la part d'un exposant, 15 jours avant le jour de la manifestation ne pourra en aucun cas aboutir au remboursement des droits d'inscription. Tout emplacement non occupé à 8h 30 sera considéré comme disponible et pourra être attribué à une autre personne.

Fin de la manifestation : 17h30. Le démontage des installations devra être impérativement terminé avant **19h00**. Avant de partir, les exposants s'engagent à laisser leur emplacement parfaitement propre. A cet effet, les organisateurs mettront des sacs poubelle à leur disposition.

Je reconnaiss avoir lu les termes du règlement et je m'engage sur l'honneur à les respecter.

Date : / **2026**

Signature :